

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 24 septembre 2003 à 20 h 00

Date de la convocation : 18 septembre 2003

Date d'affichage : 18 septembre 2003

**Présents :** Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER –  
Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD -  
Christophe HUMBERT - Alexandre PROST - Jean-Claude GONOD  
Georges LAURENT - Joël CORNATON -

**Excusés :** Françoise BILLOUD et Isabelle OVIQUE

**Absents :**

**Pouvoir :** Françoise BILLOUD donne pouvoir à Jean-François NALLET  
Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Geneviève GUILLON

**Secrétaire :** Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 30 juillet est approuvé à l'unanimité

### BATIMENT ECOLE : BILAN FINANCIER

Georges RODET, responsable du chantier bâtiment de l'Ecole présente le bilan.

Une estimation pour les différents corps de métier donnée par l'architecte était de 444 735.89 € contre 388 904.95 € réalisé.

La Commune devrait avoir à sa charge environ 326 000 € (subventions et déduction FCTVA déduite).

### BATIMENTS : PREVISION DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** les devis :

- \* GROS de ST ETIENNE DU BOIS pour la fourniture et pose de stores dans la classe maternelle pour un montant TTC de 1 067.79 €,
- \* TELESON BRESSE REVERMONT de MARBOZ pour l'installation d'une antenne réception télévision pour les trois appartements de l'ancienne école pour un montant TTC de 616.76 €,

**DECIDE** du virement de crédits suivant :

### SECTION INVESTISSEMENT

Diminution du compte 2313 (opération 120 : restructuration locaux scolaires) et augmentation du compte 2313 (opération 147 : bâtiment ancienne école) pour un montant de 6000 euros.

## VENTE ANCIEN MOBILIER

Le Conseil Municipal :

- fixe la vente des bureaux au samedi 08 novembre 2003 de 8 h 30 à 11 h 30 à la salle Garavand,
- rappelle que cette vente s'adresse exclusivement aux habitants de BENY,
- indique que chaque bureau sera numéroté, que le dépouillement des offres aura lieu à 11 h 30, et les bureaux seront à enlever après résultat,
- décide d'aviser la population de cette vente par avis dans chaque boîte aux lettres.

## VOIRIE : SIGNALISATION

Yves FAVIER fait part des travaux :

- réalisés depuis le début d'année : remplacement de tuyaux vers le stade, pose de tuyaux à Petit Vacon, curage de fossé à Malaval et au Poisiat, mise en place des pierres du pont au Moulin Blanc, divers rechargements sur les voies communales (Malaval, Poisiat, les Grillets, Petit Vacon), travaux d'enrobé à Marmont et réfection de la desserte des Mollards.

- prévus en fin d'année : pose de tuyaux pour l'élargissement de la voie communale de la Grange Bonnet et travaux de curage de fossé, renforcement du bord de la chaussée à Dortan, empièchement de chemins ruraux et également une journée d'élagage.

Il indique que le remplacement du matériel de voirie (tracteur + faucheuse) sera à prévoir.

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** de poursuivre le programme de signalisation pour un coût total de 1 124.19 € TTC.  
Un miroir sera posé afin d'améliorer la sécurité des usagers venant des Grillets.

**DECIDE** du virement de crédits suivant :

### SECTION INVESTISSEMENT

Diminution du compte 2313.142 (opération aménagement de la cour d'école) et augmentation du compte 2315.129 (opération signalétique) pour un montant de 500.00 euros.

## P.L.U. : ETAT D'AVANCEMENT

Jean-François NALLET fait part de la réforme des dispositions d'urbanisme de la loi SRU en date du 2 juillet 2003. La Préfecture et la DDE organiseront courant octobre une réunion d'information aux élus sur ces nouvelles dispositions. Il organisera une réunion avec la commission de travail et ensuite la dernière réunion aura lieu avec l'urbaniste afin de clore le dossier fin novembre si possible.

## COMPTE RENDU DES REUNIONS COMMISSIONS

**Commission SPORT ET LOISIRS** : Geneviève GUILLON fait part du compte rendu de la réunion du 02 septembre 2003. Cette année le bulletin municipal sera fait par une imprimerie. Le thème central portera sur les 25 ans de la fête du poulet, les pages de couverture présenteront l'école avant et aujourd'hui. La commission est à la recherche d'une photo de l'année 1953/1954 concernant la classe des garçons.

**SOU DES ECOLES** : Ernest MARQUIS, délégué fait part de l'assemblée générale du 19/09/2003.

Présents : 15 familles représentées sur 42

De nouveaux membres du bureau ont été élus en remplacement des départs.

Les activités pour 2003/2004 prévues restent les mêmes à savoir cotelettes et concours de belote.

Le remplacement du congé de maternité de l'institutrice directrice Mademoiselle CUVILLIER est assuré par Mademoiselle BOIVIN, et la direction par Monsieur BUCHALLET.

Cantine : le prix du repas adulte (3.50 €) va augmenter au 1<sup>er</sup> octobre et reste inchangé pour les enfants (2.50 €).

## ASSAINISSEMENT

### 1°) Modification délibération du 30 juillet 2003

Le Maire fait part d'un courrier de la préfecture en date du 29/08 demandant de modifier la délibération du 30 juillet dernier portant sur la participation pour raccordement au réseau d'assainissement et les droits de branchement.

En effet, il convient de faire la distinction entre les différentes participations versées au titre du raccordement au réseau d'assainissement : **les frais de branchement** (article L 1331-2 du code de la santé publique) qui correspondent au remboursement, par les propriétaires, de tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux de branchement situés sous la voie publique et **la participation pour raccordement au réseau d'égout** (article L 1331-7 du code précité) qui tient compte de l'économie réalisée par les propriétaires en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** d'annuler la délibération du 30/07/2003 concernant les tarifs du droit de branchement et participation au réseau d'égout,

**DECIDE** les tarifs à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2004 :

\* Frais de branchement pour les maisons raccordées et raccordables (article L 1331-2 du code de la santé publique) : 424.00 euros,

### 2°) Levé topographique

Jean-François NALLET informe que le cabinet MOREL a fait le levé topographique de la zone ouest du bourg afin de déterminer les limites du raccordement gravitaire possible.

## ECLAIRAGE PUBLIC : « LES JACQUETS ».

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal qu'un programme d'éclairage public au lieu dit « les Jacquets » a été prévu,
- qu'un devis a été demandé à deux entreprises : CEGELEC et S.B.T.P.
- informe du courrier, convention du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

*Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** la réalisation des travaux d'éclairage public au hameau des Jacquets ainsi que divers compléments au réseau existant,

**DECIDE** de retenir le devis de CEGELEC,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

**ACCEPTE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain,

**DECIDE** que la Commune sera le maître d'oeuvre pour cette opération,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant cette affaire (convention...).

#### **SOU DES ECOLES : PARTICIPATION SALAIRE CANTINIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Sou des Ecoles verse chaque année scolaire une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, le montant est de 4 300 euros.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**ACCEPTE** le versement,

**AUTORISE** le Maire à signer le titre de recette correspondant.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**1°) Terrain de pétanque :** Suite de la réunion du conseil municipal en date du 30/07, le conseil général alloue une subvention à hauteur de 494.00 euros

**2°) Chauffage logement ancienne école :** Pour la régularisation des charges de chauffage, Monsieur PANCHOT Pascal ne réglera que le mois de septembre 2002. Référence à la délibération du 18/09/2002.

**3°) Téléthon :** Le Maire informe l'assemblée que l'association des Amis du Rugby organise une randonnée à pied et en relais, sans chronométrage et sans classement entre les participants, en vue de récolter des fonds pour le téléthon le 06 décembre 2003.

**4°) Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse / INSEE :** une étude statistique sur les habitudes de déplacement dans l'agglomération de BOURG EN BRESSE aura lieu du 01/10 au 31/11 auprès des habitants de la commune par téléphone ou visite. (Les personnes concernées recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et nom de l'enquêteur).

**5°) Service de la redevance de l'audiovisuel :** un contrôle à domicile portant sur la régularité des situations au regard de la redevance sera effectué sur la commune par les agents du service. Les régularisations spontanées n'entraîneront aucun rappel pour le passé et une permanence aura lieu à la Mairie de Coligny le mercredi 22 octobre de 9 h. à 12 heures.

**6°) Signalisation touristique :** le Syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône a procédé à l'implantation de 12 R.I.S (Relais Informations Services). L'implantation du futur R.I.S. de COLIGNY a été définie suite à un repérage sur le terrain en bordure de la route nationale 83.

**7°) Débits de boissons :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les taxes des débits de boissons permanents sont supprimées. De ce fait la délibération du 30 juillet 2003 est annulée.